



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du mercredi 2 décembre 2009 en Mairie de Malvalette.

PRESENTS :

<u>Bas en Basset :</u>	Bernard	CHAPUIS
	Joseph	CHAPUIS
	Jean-Marc	COSTILLE
	Jacques	FAURE
	Christine	FOURNIER– CHOLLET
	Michel	JANUEL
	Michèle	JOLIVET
<u>Boisset :</u>	André	PONCET
	Roger	OLLIER
<u>Malvalette :</u>	Jean	VEGLIANTI
	Patrick	BUISSON
<u>St André de Chalencon :</u>	Xavier	DELPY
	Mireille	FAURE
<u>St Pal en Chalencon :</u>	Pierre	BRUN
	Pierre	DANTONY
	Paul	FRAISSE
	Laurent	ROCHE

Date de la convocation : 25 novembre 2009

<u>Solignac sous Roche :</u>	Grégory	CHARREYRE
	René	FILHOL
<u>Tiranges :</u>	Colette	GAILLARD
	Michel	YAFOROV
remplaçant René	GRANGER	
<u>Valprivas :</u>	Lionel	CISERON
	Guy	FONTON

EXCUSES : René GRANGER
remplacé par Michel YAFAROV

ABSENTS : Néant

AUTRES PERSONNES :

Jacques CHAVANOL, Directeur de la CCRC

Début de la réunion à 20h10

ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE REUNION

- **Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 15 juillet 2009**
- **Institutions**
 - ✚ Remplacement d'un délégué suppléant par la Commune de Valprivas
 - ❖ Révision des Commissions communautaires en conséquence et à d'autres candidatures
- **Petite Enfance**
 - Projet Crèche RAM
 - ❖ Dossier de consultation des entreprises
 - ❖ Mode de consultation
- **Biens mobiliers et immobiliers communautaires :**
 - ❖ Consultation assurances, délégation au Bureau
 - ✚ Convention avec les communes pour la mise à disposition de bornes d'accueil Camping-car et de tables d'orientation (régularisation)
- **Economie**
 - ✚ Avis à donner sur projet de déplacement d'une entreprise vers les Marches du Velay
 - Zone d'activités du Patural
 - ❖ Découpage d'une parcelle
 - ❖ Vente d'un lot
- **Brigade Verte**
 - ❖ Indemnité d'Administration et de Technicité
- **Pôle d'Excellence Rural**
 - ❖ Prolongation d'une année de l'action communautaire pour les dossiers inscrits
- **Questions budgétaires :**
 - ❖ Mise en non valeur de recettes Budgets Général et des Maisons des Aînés
 - ❖ Subvention complémentaire pour l'Office de Tourisme Communautaire
 - ❖ Subvention à la Jeune Chambre Economique de la Plasturgie
 - ❖ Tarif spécial Transports Scolaires pour élèves non subventionnés par le Conseil Général
 - ❖ Décisions modificatives
- **Communication**
 - ❖ Nouveau Logo de la Communauté de Communes
 - ✚ Nouveau site Internet
- **CG2D**
 - ✚ Prolongation du contrat actuel 2007-2009
 - ✚ Contrat 3^{ème} génération 2011-2013
- **Questions diverses**

Sans nomination d'un secrétaire de séance, cette fonction est assurée par Jacques CHAVANOL, Directeur de la CCRC.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU MERCREDI 15 JUILLET 2009

Après avoir fait l'appel des présents et vérifier le quorum, le Président fait la lecture et commente le compte-rendu du Conseil de Communauté du mercredi 15 juillet 2009. Sans observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2) INSTITUTIONS

o Remplacement d'un délégué suppléant par la Commune de Valprivas

Le Conseil de Communauté prend acte du remplacement de M. René PASCAL, délégué suppléant à la CCRC par M. Gérard MAREY. (Délibération du Conseil Municipal de Valprivas du 9 octobre 2009).

o Révision des commissions communautaires en conséquence et à d'autres candidatures

A l'unanimité, M. René PASCAL est maintenu à la Commission « Affaires Sociales, Jeunesse et Petite Enfance » et référent communal au sein de cette commission.

3) PETITE ENFANCE

o Projet crèche-RAM

M. Michel JANUEL intervient à ce sujet et fait le compte-rendu de la réunion du 29 octobre 2009 avec l'ingénierie et l'appui d'une Directrice de crèche voisine pour les idées.

▪ Dossier de consultation des entreprises

La Communauté de Communes n'est pas encore en possession du Dossier de Consultation des Entreprises. Celui-ci est attendu pour la fin de l'année.

▪ Mode de consultation

Compte tenu des éléments de l'Avant Projet Définitif et en fonction du Code des Marchés Publics, la consultation des entreprises se fera en procédure adaptée. A cette occasion, il est redonné la composition de la Commission d'Appel d'offres, bien que non obligatoire à ce seuil. Celle-ci est chargée de l'ouverture des plis à laquelle sont invités à participer en tant que conseillers Michel JANUEL, responsable de la Commission « Affaires Sociales, Jeunesse et Petite Enfance » et Bernard CHAPUIS, responsable de la Commission « Travaux et Voirie ».

4) BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS COMMUNAUTAIRES

o Consultation assurances, délégation au Bureau

L'ensemble des contrats sont résiliés : Multirisques, Responsabilité Civile et Véhicules. Une consultation est en cours. Le Président rappelle la délégation au Bureau en vertu de l'article L-5211-10 du CGCT.

o Convention avec les communes pour la mise à disposition de bornes d'accueil Camping-cars et de tables d'orientation (régularisation)

Il est décidé, à l'unanimité, de régulariser les mises à disposition gratuites aux communes des bornes d'accueil camping-cars et des tables d'orientation, par des conventions.

o Villages Vacances : convention avec les communes de Boisset et de St Pal en Chalencon

Profitant de la discussion sur les mises à disposition, le Conseil décide de passer convention avec les Communes de Boisset et St Pal en Chalencon pour faciliter l'accès des installations de jeux communaux aux locataires des Villages Vacances.

Concernant les terrains d'assise, il est proposé à l'Assemblée de choisir entre la mise à disposition gratuite des terrains par les communes ou la cession par les communes à la CCRC pour l'Euro symbolique. La décision est mise au vote à main levée. Résultat : 19 voix pour la cession à l'Euro symbolique, 2 voix pour la mise à disposition gratuite et 2 abstentions.

Le Président est donc chargé d'en informer les Maires concernés afin qu'ils puissent saisir leur Conseil Municipal.

La question concernant la transmission desdits terrains sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil de Communauté.

5) ECONOMIE

○ Avis à donner sur projet de déplacement d'une entreprise vers les Marches du Velay

Compte tenu de l'impossibilité de Communauté de Communes à proposer suffisamment de terrains à l'Entreprise Auvergne Plastiques Industries, le Conseil ne peut s'opposer au transfert de cette entreprise sur le territoire de la Communauté de Communes des Marches du Velay.

○ Zone d'Activités du Patural

▪ *Découpage d'une parcelle*

Suite à plusieurs demandes le Conseil de Communauté décide de diviser une parcelle de la Zone du Patural en plusieurs lots. En conséquence le Président est chargé de consulter géomètre et Bureau d'études pour l'aménagement desdits lots.

▪ *Vente d'un lot*

Suite à la décision ci-dessus et devant l'impossibilité de fixer le prix de vente, en l'absence des données d'aménagement, cette question est reportée à un Conseil de Communauté ultérieur.

6) BRIGADE VERTE

○ Indemnité d'Administration et de Technicité

Sur proposition du Président et du Bureau, le Conseil de Communauté décide d'attribuer aux personnels techniques «une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)» et par cela de modifier le tableau du régime indemnitaire. Il est rappelé que les indemnités sont attribuées nominativement par arrêté du Président, dont le taux est de son autorité.

7) POLE D'EXCELLENCE RURAL

○ Prolongation d'une année de l'action communautaire pour les dossiers inscrits

Le Conseil décide, à l'unanimité, de proroger d'une année l'action communautaire de remise en culture des parcelles boisées et de reculer le délai au 31 décembre 2010

Il est rappelé que cette action était menée dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural du Pays de la Jeune Loire et ses rivières.

8) QUESTIONS BUDGETAIRES

○ Mise en non valeur de recettes Budgets Général et des Maisons des Aînés

L'assemblée donne un avis favorable à la demande du Trésorier de la collectivité pour un classement en non valeur pour des titres de recette dans le cadre du transport scolaire pour une valeur de 68 € et de loyers au Clos de Lorette pour une valeur 2 577. 54 €

○ Subvention complémentaire pour l'Office de Tourisme Communautaire

Le Conseil de Communauté accorde, à l'unanimité, une subvention complémentaire exceptionnelle de 500 € à l'Office de Tourisme communautaire pour le remplacement de son matériel informatique afin de mettre à disposition du public un accès à Internet.

○ Subvention à la Jeune Chambre Economique de la Plasturgie

Sur proposition du Président et du Bureau, il est accordé à la Jeune Chambre Economique de la Plasturgie pour :

- 2010 : une subvention forfaitaire à la création de 2 000 €,
- A partir de 2011, il peut être envisagé une subvention pour des projets ponctuels portant sur de la recherche et du développement, sur l'innovation... les projets ainsi subventionnés feraient l'objet d'une convention d'objectifs.

Cette disposition pourrait être étendue à d'autres filières mais le Conseil demande à ce que soit pris en compte soient les bases TP ou le produit de celle-ci dans l'attribution d'aides vis-à-vis d'une répartition auprès des autres Communautés de Communes du Pays de la Jeune Loire et ses rivières.

o **Tarif spécial Transports Scolaires pour élèves non subventionnés par le Conseil Général**

Il est décidé d'accepter les élèves, ne rentrant pas dans le cadre classique du transport quotidien (ex : élèves internes, BTS), dans les services spéciaux organisés par la CCRC (hors ligne régulière) et dans la limite des places disponibles. La participation familiale est donc fixer à 215 € annuels.

o **Décisions modificatives**

D'une part, pour respecter les normes comptables des Communautés de Communes ayant sur leur territoire une commune de plus de 3 500 habitants notamment concernant l'intégration des ICNE, et d'autre part dans la nécessité d'effectuer des transferts de comptes à comptes en fin d'année, il est décidé des décisions modificatives budgétaires suivantes :

Décision modificative n°2 budget 300 Principal

Dépenses		Section de fonctionnement		Recettes	
60622-830	Carburant	- 1 027 €	6419-830	Remb. Rémunérations du personnel	+ 127 €
60623-020	Alimentation	- 2 000 €	6459-020	Remb. Surcharges de Sécu.	+ 425 €
6068-020	Autres matières et fournitures	+ 1 100 €	7067-252	Red. Serv.périscolaires et ens	- 685 €
6135-020	Location mobilières	+ 4 200 €	70872-95	Remb. par budgets annexes	+ 5 178 €
61521-95	Entretien de terrains	+ 1 560 €	7473-252	Subv. Département	- 1 551 €
6247-252	Transp. collectifs	+ 14 102 €	7478-64	Autres organismes	+ 12 501 €
6262-020	Frais de télécommunication	+ 1 024 €	752-020	Revenus des immeubles	+ 792 €
6218-020	Autre personnel extérieur	+ 4 334 €			
64111-020	Rémunération principale	- 1 000 €			
64131-020	Rémunération	- 3 500 €			
6451-020	Cotisations à l'URSSAF	- 3 100 €			
6453-020	Cotisations caisse retraite	- 156 €			
6475-020	Médecine du travail	- 378 €			
654-252	Pertes sur créances irrécouv.	+ 68 €			
6574-92	Subv. Fonct. Person. Droit privé	- 270 €			
66112-01	ICNE rattachés	+ 330 €			
6615-01	Intérêts/courants, dépôts	+ 1 500 €			
TOTAL		16 787 €	TOTAL		16 787 €
Dépenses		Section d'investissement		Recettes	
4581-01	Dépenses (subd.par mandat)	+ 3 124 €	458202	Recettes (subd.par mandat)	+ 3 124 €
TOTAL		+ 3 124 €	TOTAL		+ 3 124 €

Décision modificative n°1 budget 304 ZA du Breyre

Dépenses		Section de fonctionnement		Recettes	
63512-01	Taxes Foncières	- 414 €	796-01/043	Transfert charges financières	- 609 €
608-01/043	Frais terrains en cours aménagt	- 609 €	7015-01	Vente de terrains aménagés	- 609 €
66112-01	ICNE rattachés	- 195 €			
TOTAL		- 1 218 €	TOTAL		- 1 218 €

Décision modificative n°1 budget 302 Atelier Relais n°1

Dépenses		Section de fonctionnement		Recettes	
63512-01	Taxes Foncières	+ 34 €	70878	Remb. Par autre redevables	- 133 €
66112-01	ICNE rattachés	- 167 €			
TOTAL		- 133 €	TOTAL		- 133 €

Décision modificative n°1 budget 303 Atelier Relais n°2

Dépenses		Section de fonctionnement		Recettes	
63512-01	Taxes Foncières	+ 85 €	70878-93	Remb. parautres redevables	- 293 €
66112-01	ICNE rattachés	- 378 €			
TOTAL		- 293 €	TOTAL		- 293 €

Décision modificative n°2 budget 307 ZA du Patural

Dépenses		Section de fonctionnement		Recettes	
60612-93	Energie-Electricité	- 800 €	71355-01	Var.stocks produits (terrains)	- 4 457 €
63512-001	Taxes Foncières	+ 2 946 €	796-01/043	Transfert charges financières	+ 2 946 €
71355-01	Variat° stocks terr.aménagés	- 11 000 €	7015-93	Vente de terrains aménagés	- 10 327 €
608-01/043	Frais terrains en cours aménagés	+ 2 946 €			
66111-01	Intérêts réglés à l'échéance	- 5 106 €			
66112-01	ICNE rattachés	- 824 €			
TOTAL		- 11 838 €		TOTAL	- 11 838 €
Dépenses		Section d'investissement		Recettes	
3555-01	Terrains aménagés	- 4 457 €	3555-01	Terrains aménagés	- 11 000 €
1641-01	Emprunts en euros	- 6 543 €			
TOTAL		- 11 000 €		TOTAL	- 11 000 €

Décision modificative n°2 budget 306 Village Vacances

Dépenses		Section de fonctionnement		Recettes	
6042-95	Achat presta° service sauf terra	+ 1 374 €			
60632-95	F. de petit équipement	+ 230 €			
61521-95	Entretien de terrains	+ 900 €			
61558-95	Entretien autres biens mobiliers	+ 120 €			
63512-01	Taxes Foncières	+ 37 €			
66111-01	Intérêts réglés à l'échéance	- 787 €			
66112-01	ICNE rattachés	- 1 374 €			
6711-01	Intérêts moratoires, pénalités	- 500 €			
TOTAL		0 €		TOTAL	0 €

Décision modificative n°2 budget 305 Maisons des Aînés

Dépenses		Section de fonctionnement		Recettes	
60611-71	Eau et assainissement	- 750 €	70878-71	Remb par autres redevables	- 1 500 €
61521-71	Entretien de terrains	- 1 000 €	752-71	Revenus des immeubles	+ 5 267 €
61558-71	Entretien autres biens mobiliers	+ 1 000 €	7788-71	Produits exceptionnels divers	+ 103 €
63512-71	Taxes Foncières	- 1 046 €			
63513-71	Autres impôts locaux	+ 1 680 €			
023-01	Virement section investissement	+ 21 769 €			
654-71	Pertes sur créances irrécouv	+ 2 578 €			
66111-01	Intérêts réglés à l'échéance	- 11 700 €			
66112-01	ICNE rattachés	- 3 961 €			
6615-01	Intérêts c/courants, dépôts	- 4 700 €			
TOTAL		3 870 €		TOTAL	3 870 €
Dépenses		Section d'investissement		Recettes	
2313-11-71	Immos en cours op. Valpriv.	+ 21 769 €	021-01	Virement de section de fonct.	+ 21 769 €
TOTAL		+ 21 769 €		TOTAL	+ 21 769 €

o **Dénomination d'un budget annexe**

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'appellation du budget annexe « Habitations de Loisirs en Village de Vacances » et les confusions constatées entre Habitations de Loisirs et Habitations Légères de Loisirs, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, a décidé de réduire le nom de ce budget annexe à « Village de Vacances ».

9) **COMMUNICATION**

o **Nouveau Logo de la Communauté de Communes**

Compte tenu de la refonte complète du site Internet de la CCRC, le Président propose de revoir le logo de la Communauté de Communes afin de l'actualiser et le moderniser. Différentes esquisses travaillées en interne sont soumises à l'Assemblée, après débat il est décidé que le logo définitif sera établi par les services de la Communauté de Communes qui tiendront compte des remarques émises ce jour.

- **Nouveau site Internet**

M. Guy FONTON intervient à ce sujet. Retard pris par le prestataire. Le Conseil refuse le devis supplémentaire arguant qu'il est possible d'améliorer la maquette par l'introduction de liens, supprimant de facto de nombreuses pages.

10) CG2D

- **Prolongation du contrat actuel 2007-2009**

- **Contrat 3^{ème} génération 2011-2013**

Information est donnée aux délégués de la décision du 19 octobre de l'Assemblée Départementale de proroger d'un an le CG2D actuel et de mettre en place des mesures transitoires pour le CG2D suivant.

11) QUESTIONS DIVERSES

- **Compte-rendus de commissions**

- 5 novembre 2009 : Commission « Culture et Communication » - M. Guy FONTON intervient à ce sujet.
- 18 novembre 2009 : Commission « Affaires Sociales Jeunesse et Petite Enfance » - M. Michel JANUEL intervient à ce sujet.

- **Autres questions diverses**

- Sur demande de Xavier DELPY pour le papier-copieur, de Paul FRAISSE pour les panneaux « Sécurité-enfants » et d'André PONCET et de Joseph CHAPUIS pour les chemins de randonnée pédestre « Respirando », il est décidé de procéder à une enquête auprès des communes du territoire pour chacun des sujets ci-dessus.
- Pierre BRUN et Colette GAILLARD ont fait le compte-rendu de la rencontre de ce jour avec un représentant d'EDF Energie Nouvelle.
- Xavier DELPY rappelle que quatre communes du territoire ont le « label » Communes touristiques et bénéficient de fait d'une dotation touristique. Compte tenu que la taxe de séjour est instituée sur le territoire de la Communauté de Communes, c'est à cette dernière de solliciter la dénomination de communes touristiques soit pour ces communes soit pour l'ensemble de son territoire. Cette question sera mise à l'ordre du jour des prochaines réunions afin d'évaluer l'incidence sur la dotation spécifique.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question, le Président lève la séance à 24h00.